



**Question écrite – Grève des hydrogéologues agréés**  
**Déposée le 07 novembre 2024**

Pierre Barros interroge Madame la ministre de la Santé sur le mouvement de grève des hydrogéologues agréés. Ces spécialistes des eaux souterraines, chargés d'en assurer la protection, jouent un rôle crucial dans la satisfaction de nos besoins en eau. Sollicités par les ARS dès qu'un projet peut porter atteinte aux eaux souterraines captées, ils rendent des avis circonstanciés sur les disponibilités en eau et sur les mesures de protection des captages d'eau potables. Ils étudient également projets d'activités dans les périmètres de protection. Leur domaine d'intervention porte aussi sur les nouveaux captages d'eau minérale.

**PIERRE BARROS**

**SENATEUR  
 DU VAL D'OISE**

Aujourd'hui, ces derniers ont entamé un mouvement de grève national pour dénoncer le manque de reconnaissance de l'État à leur égard. Ils demandent un engagement ferme sur leur protection juridique face aux menaces dont ils sont l'objet et sur les tarifs de leur vacation, qui n'ont pas évolué depuis 2003, date du dernier mouvement de grève du secteur. Ils revendiquent d'être indexés sur les tarifs de l'indice ingénierie, plus favorable.

**COMMISSION DES  
 FINANCES**

Depuis octobre 2023, ils opposent donc une fin de non-recevoir à toutes les demandes de leur ARS tant que leurs revendications ne seront pas prises en compte.

**DELEGATION  
 SENATORIALE A LA  
 PROSPECTIVE**

Cette situation de blocage a des conséquences importantes sur les territoires. En Val d'Oise, où une partie de leurs interventions portent sur la réalisation de nouveaux captages d'eau, la situation est bloquée et les projets n'avancent pas. Le Syndicat intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable de la région de Montsoult (SIAEP) dispose ainsi d'un forage équipé, mais ce dernier est en attente d'un avis par un hydrogéologue agréé pour la définition des périmètres de protection du forage et le lancement des déclarations d'utilité publiques (DUP). Cette situation n'est pas unique sur le département : d'autres syndicats sont également concernés.

**CONSEILLER MUNICIPAL  
 DE FOSSES**

Il souhaite donc savoir ce que compte faire l'État pour réinstaurer un dialogue social apaisé avec cette profession indispensable. Après deux ans de silence, il demande à l'État de répondre urgemment à leurs interrogations.

**CONSEILLER  
 COMMUNAUTAIRE DE  
 ROISSY  
 PAYS DE FRANCE**